

ASSOCIATION FRANÇAISE DE L'ASSURANCE



Fédération
Française
des Sociétés
d'Assurances



Charte développement durable



ASSOCIATION FRANÇAISE DE L'ASSURANCE



Fédération
Française
des Sociétés
d'Assurances



Préambule

Professionnels de la gestion des risques, acteurs de la préparation de l'avenir et du développement économique, les assureurs sont étroitement intégrés à tous les niveaux de l'organisation économique et sociale, notamment au niveau local et occupent ainsi une position privilégiée pour promouvoir les actions contribuant au développement durable, en raison :

de leur utilité sociale et économique

Donner la capacité à toutes les composantes de la société de se projeter dans l'avenir en organisant la protection des personnes, des actifs financiers, matériels et la continuité des activités économiques.

de leur rôle

Analyser le risque, le prévenir par des recommandations et l'inclusion de clauses de garantie (vol, incendie par exemple).

de leur engagement à long terme

Comprendre les mutations de notre société, les accompagner, investir à long terme pour couvrir les engagements contractés auprès des assurés.

L'assurance est donc un vecteur de diffusion du développement durable au sein de la société.

C'est pourquoi les assureurs et les réassureurs se sont fixés des objectifs en janvier 2009 en publiant la Charte développement durable de l'AFA.

Engagement 1

Se positionner en tant qu'acteurs responsables du développement durable

- Afficher leurs valeurs, leurs principes de gouvernance et leur déontologie.
- Affirmer leur rôle auprès de l'ensemble des parties prenantes (pouvoirs publics, ONG, consommateurs, collectivités territoriales, communauté européenne...).
- Reconnaître au plus haut niveau l'importance de la responsabilité sociétale et l'intégrer à la politique de développement.
- Informer des actions menées sur la base des engagements de la présente charte.

Engagement 2

Contribuer à la lutte contre le changement climatique, ses conséquences et à la préservation de l'environnement

- Soutenir la recherche sur le changement climatique et partager ses résultats avec la société civile et les décideurs politiques.
- Promouvoir des mesures d'atténuation par le développement de produits d'assurance à valeur ajoutée environnementale et sensibiliser nos assurés et les autres parties prenantes à adopter des comportements écologiques vertueux.
- Aider à l'adaptation au changement climatique en préconisant des démarches de réduction de la vulnérabilité aux risques de catastrophes naturelles.

Engagement 3

Accompagner le développement économique, participer à la réduction des vulnérabilités sociales et contribuer à une protection sociale durable

- Assurer une veille sur la recherche technologique et scientifique et développer des produits adaptés et de nouveaux services ; jouer lorsque nécessaire un rôle d'alerte.
- Participer à la réduction des vulnérabilités et à la prévention de l'exclusion par l'élargissement de l'accès à l'assurance.
- Développer en partenariat avec la sphère publique des dispositifs de protection sociale soutenables dans la durée (dépendance, retraite, santé).
- Promouvoir l'adoption de comportements responsables par la sensibilisation et la prévention des comportements à risque.

Engagement 4

Favoriser une politique d'investissements responsables

- Indiquer si et comment les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance sont pris en compte dans la gestion d'actifs.
- Encourager la recherche et l'évaluation des liens entre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, et la performance à long terme des entreprises et des Etats.
- Développer une offre de produits « ISR » et encourager leur commercialisation.
- Favoriser le développement économique, en particulier par le financement des PME et des infrastructures.

Développer leur fonctionnement dans un cadre environnemental et social responsable

- Evaluer et réduire leurs impacts environnementaux et notamment les émissions de gaz à effet de serre (bilan des émissions de gaz à effet de serre...).
- Intégrer des critères de développement durable dans la procédure de sélection et d'accompagnement des fournisseurs.
- Inciter les acteurs de la chaîne à une démarche de développement durable (du produit jusqu'à l'expertise et la réparation, réseaux...).
- Continuer à favoriser et à améliorer l'égalité professionnelle, la mixité, la diversité et la formation dans l'entreprise.
- Sensibiliser et former les acteurs de la profession à l'adoption de comportements respectueux de l'environnement et de la société.



L'Association française de l'assurance

Créée en juillet 2007, elle a pour objet d'étudier les questions concernant l'activité d'assurance et d'exprimer publiquement des positions communes à tous les acteurs de la profession afin d'assurer une meilleure représentativité du secteur.

L'association est présidée à tour de rôle par les présidents de la FFSA et du GEMA, selon le principe de l'alternance.

Bernard Spitz, président de la FFSA, en assure la présidence jusqu'en juin 2011 et Gérard Andreck, président du GEMA, en est le vice-président.

Le conseil de l'Association française de l'assurance est composé de huit administrateurs : les présidents de la FFSA et du GEMA, et trois autres représentants désignés par chacun de ces organismes.

Les principaux sujets traités par l'association concernent : le dommage corporel, les catastrophes naturelles, le changement climatique et le développement durable, les réformes du cadre comptable et prudentiel avec le projet européen Solvabilité II, le projet de statut de mutuelle européenne, la déontologie, l'égalité hommes-femmes, la protection sociale avec notamment les questions de santé et de dépendance, la fiscalité ou encore la protection juridique.



Plus d'informations :

www.associationfrancaisedelassurance.fr

www.ffsa.fr, www.gema.fr.